

x

x

x

AFFAIRE N°13 - Construction des groupes scolaires de DOMENJOD et de la MONTAGNE 8ème km.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par ordre de service en date du 15 avril 1974 et du 24 octobre 1974, il avait été demandé à l'entreprise SOFAC d'exécuter respectivement les travaux de construction des groupes scolaires de DOMENJOD et de la MONTAGNE 8ème km.

Cette entreprise étant actuellement en règlement judiciaire, je vous demande, Mesdames et Messieurs, de m'autoriser à résilier ces marchés et à passer des marchés de gré à gré avec d'autres entreprises et à réaliser certains travaux en régie.

Je mets la question aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

*Vu*

*Saint-Denis, le 9 mai 1975*

*Pour le Préfet*

*Le Secrétaire Général*

*Signé: J.P. PROUST*

*Pour copie certifiée conforme*

*Le Directeur de la Coopération et de*

*l'Aménagement du Territoire et des Equipements*

*V. MAUSSON*